

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2017

Monsieur le Maire, Jean-Noël DINIZ, ouvre la séance à 18 h 30 en présence de Madame ROSSELLE, Messieurs LEPOUTRE, MICHEL, LHOMME, PETRY, RUELLE. Messieurs GRASSET et HERMANT étant excusés.

Après lecture de la délibération précédemment adoptée lors du Conseil du 09/02/2017, l'ordre du jour est abordé.

1) **Approbation des comptes 2016 :**

La lecture des comptes de l'année 2016 est donnée par Dominique Lepoutre et commentée par les élus.

Au terme de cette lecture, les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité.

2) **Budget de fonctionnement et d'investissements 2017 :**

Après élaboration par la commission « finances », le budget 2017 est présenté par le 1^{er} adjoint. Après quelques remarques, notamment une nouvelle baisse de la dotation de l'Etat et quelques modifications, notamment à la ligne « subventions » accordées aux associations, **le budget est adopté à l'unanimité.**

3) **Taux d'imposition :** les taux d'imposition 2017 à la taxe d'habitation et à la taxe foncière sont modifiés à la baisse selon les recommandations de la nouvelle communauté d'agglomération pour ne pas pénaliser le contribuable qui devra subir une hausse des taux d'imposition de la communauté d'agglomération suite à la fusion de la CCEPC et de la CCRV. Le cumul des taux communaux et intercommunaux ne sera donc pas en augmentation.

Seul, le taux d'imposition à la taxe foncière non bâtie est augmenté en compensation d'une baisse équivalente de la contribution du vignoble pour le remboursement des emprunts suite aux travaux effectués dans les chemins de vignes au cours de la décennie précédente.

4) **QUESTIONS DIVERSES :**

- Les bureaux de vote des deux prochaines élections sont constitués.
- Arrêt de bus « les Prieurés » : il est décidé de mettre une interdiction de stationner et de déplacer les jardinières de fleurs devant cet arrêt.
- Tarifs de transports scolaires : augmentation de 0,50€/habitant

Le prochain conseil municipal est fixé le mardi 23 mai 2017 à 18h30.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 h 30.